

CPE – Critère à priorité élevé

Surveillances Accrues

Pourquoi s'en préoccuper?

La surveillance accrue est une mesure qui consiste à effectuer une surveillance supplémentaire à la surveillance usuelle d'un usager présentant un niveau de dangerosité pour lui-même ou pour autrui. Il existe trois niveaux de surveillance accrue. Pour chaque niveau, le motif doit être précisé afin que la personne qui assure la surveillance puisse procéder aux observations et aux soins requis.

Discrète

- Niveau de dangerosité léger
- Surveillance à distance aux 30 minutes ou plus souvent
- À inscrire dans la note infirmière, plan thérapeutique infirmier, plan de travail du PAB, plan d'intervention interdisciplinaire

Étroite

- Niveau de dangerosité modéré
- Surveillance aux 15 minutes ou plus souvent
- Jumelage possible par un membre de l'équipe de soins désigné, selon un horaire établi
- À inscrire dans la note infirmière, plan thérapeutique infirmier, plan de travail du PAB, plan d'intervention interdisciplinaire, document de surveillance

Constante

- Niveau de dangerosité élevé
- Surveillance en continue 1 : 1 par un membre de l'équipe de soins désigné, selon un horaire établi
- Doit uniquement être utilisée en dernier recours (situation exceptionnelle)
- À inscrire dans la note infirmière, plan thérapeutique infirmier, plan de travail du PAB, plan d'intervention interdisciplinaire, document de surveillance

Q : Qui peut initier une surveillance accrue?

R : Un médecin ou une infirmière (en avise toujours le médecin traitant)

Q : Qui peut ajuster une surveillance accrue?

R : Si initiée par le médecin → Médecin ou infirmière selon les modalités prescrites

Si initiée par l'infirmière → Infirmière

Formulaires de suivi

→ Registre de surveillance étroite et/ou constante à remplir par le chef d'unité en collaboration avec AIC ou ASI (B/ Inter-Direction/SSR-Surveillance accrue/Registre surveillances étroites et constantes)

→ Tableau de suivi des surveillances accrues à remplir par AIC ou ASI (B/Inter-Direction/SSR-Surveillance accrue/Tableau de suivi AIC/ASI).

En vue de soutenir les meilleures pratiques, vous êtes invités à consulter la section suivante sur intranet : [Soins et services > Soins infirmiers > Chutes, mesures de contrôle et surveillances accrues > Surveillances accrues.](#)

Vous avez des questions?

PORteur : Sabrina Primiano, Chef de service qualité et sécurité en soins infirmiers (intérim), DSI

Responsables du développement clinique :

Natalia Gulpa, conseillère cadre en soins infirmiers, chirurgie, DSI

Linda Labelle, conseillère cadre en physiothérapie, DSM-PP.

Version 2022



Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal

Québec